

Retour sur le projet "Plus de plantes mellifères en cœur de villages"

1- Présentation du contexte : Un territoire rural de 36 000 habitants situé au nord est des Deux Sèvres, 24 communes dont des regroupements, 85% d'entre elles ont progressivement adhérees à "Terre Saine, votre commune sans pesticide" depuis 2010, grâce en partie à l'accompagnement d'un animateur dédié de la Communauté de Communes du Thouarsais (moi) (Rédaction de plans d'entretien (PE), organisation de journées techniques, achats mutualisés de matériels et offres de végétaux en cohérence avec les préconisations des PE, visites de sites, etc.).

2- Historique du projet : En 2017, souhait d'apporter une plus valeur aux végétalisations proposées en alternatives aux phytosanitaires dans les communes (végétalisations très ornementales à la base), par une gamme de plantes mellifères. Fin 2017, réponse à l'Appel à projet "Plan Pollinisateurs en Nouvelle Aquitaine" via le projet "Plus de plantes mellifères en cœur de villages" composé de 3 axes : les vergers, les végétalisations de cimetières, les fleurissements de pieds de murs.

3 - Mise en œuvre : Préparation sur l'année 2018 pour mise en œuvre à l'automne 2018, via des échanges avec les communes pour la plantation/installation, et les entreprises locales pour les fournitures : des pépiniéristes, un fournisseur d'hôtels à pollinisateurs, un fournisseur de piquets de bois, un imprimeur, un ESAT pour la préparation des supports de communication. Octobre 2018, journée technique avec les agents et élus acteurs du projets pour présenter les modalités de mise en œuvre. Novembre 2018, fournitures des éléments : végétaux (240 fruitiers et 540 petits fruitiers répartis dans 15 vergers, 15 hôtels à insectes, 12 km de fleurissements de pieds de murs, 700 m² de végétalisation inter tombes de cimetières, panneaux de communication, 1000 petits sachets de graines, 500 brochures "Les alliés du jardinier pour un jardin sans pesticide")

4 - Auto critique sur ...

ce qui a bien fonctionné : la collaboration avec les fournisseurs et les communes pour la mise en œuvre.

mais aussi les freins/les embûches : maintenir l'arrosage 2 ans tous les 15 jours (canicule été 2019!), protéger les fruitiers des chevreuils, communiquer en pieds de murs et dans les cimetières sur les plantations pour éviter l'arrachage

limites du projet : le suivi via une étude faunistique/floristique, l'entretien par les communes, la valorisation par les habitants, l'extension du projet par les communes.